

Conseil de sécurité

Distr. GENERALE

S/18615 19 janvier 1987 FRANCAIS ORIGINAL: ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 19 JANVIER 1987, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les agressions ci-après qui ont été commises par le régime criminel de l'Iraq contre les populations civiles des villes de la République islamique d'Iran.

Le 14 janvier 1987, la ville de Bakhtaran ayant essuyé une attaque aux missiles iraquiens, 10 civils ont été tués et 50 ont été blessés.

Le lendemain, le 15 janvier 1987, à 15 h 49 (heure locale), des avions de combat iraquiens ont attaqué Tabriz, blessant 8 personnes. A 15 h 15 (heure locale) et à 23 h 40 (heure locale), la ville d'Ispahan a été attaquée par des avions de combat ennemis; la première attaque a fait 4 morts et 37 blessés, et la seconde, 3 morts et 4 blessés.

La République islamique d'Iran ne laissera pas ces attaques impunies et prendra les mesures de représailles nécessaires contre ces actes d'agression iraquiens qui sont dirigés contre des civils innocents, en violation du droit international.

Je vous serais très obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Said RAJAIE-KHORASSANI

And the second s